

Nombre de  
conseillers  
En exercice :  
**27**  
Présents :  
24  
Votants :  
27

Date de  
convocation :  
29/09/2022  
Date  
d'affichage :  
29/09/2022

Numéro :  
46/2022

## SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2022

Le 05 octobre 2022, à 18h00 heures, le **Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Élisabeth CLAVERIE, Maire.

**Présents :** Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Marie LACAN, Gérard TOUREL, Daniel DERRAC, Nelly FACCA, Xavier PETIT, Huguette DELPY-SOUTADÉ, Thierry MONTBROUSSOUS, Bruno BARDÈS, Françoise CHINCHOLLE, Franck GARRIC, Marie-Pierre CAMBON, Philippe FOULCHÉ, Ghislain PELLIEUX, Éric ALBERT, Guy INTRAN, Sylvie CLERGUE, David POUTRAIN, Nathalie JALBY, Claudette ROUQUETTE-BAULES, Maxime FONTANILLE, Bénédicte CATHALAU, Kadour SAMET.

**Absents excusés représentés :** Michel ALBENGE (B. DELBRUEL), Stéphanie RAYMOND (G. PELLIEUX), Francis SALABERT (G. INTRAN).

**Absents excusés non représentés :** néant

**Absents non excusés non représentés :** néant

**Secrétaire de séance :** Marie-Pierre CAMBON

### 7.5.2 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION CANAILLETHÈQUE

L'association CANAILLETHÈQUE a pour but de créer du lien social ou toute génération confondue peut : participer à de multiples ateliers (*peinture, couture, mosaïque, bricolage...*), assister à des événements ponctuels (*spectacle, soirée-débat, concert, journée jeux, participation carnaval...*), ou simplement passer un bon moment dans un lieu convivial (*espaces activités manuelles, coin bibliothèque, coin déguisement, coin bébé, coin jeux de construction et de sociétés*).

Compte tenu de la richesse et de la diversité culturelle de son action sur notre territoire et afin de lui permettre de pérenniser toutes ses actions, l'association a sollicité une subvention de la commune.

Il vous est proposé de lui accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Considérant l'exposé ci-dessus,

#### APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association CANAILLETHÈQUE pour lui permettre de pérenniser ses actions et multiples activités intergénérationnelles sur le territoire communal.
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

#### DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,  
Élisabeth CLAVERIE

